

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6434

présenté par

Mme Le Feur, M. Kerlogot, Mme Toutut-Picard, M. Touraine, M. Perrot, M. Dombreval,
M. Pellois, Mme Khedher, Mme Riotton, M. Colas-Roy, Mme Cazebonne, M. Maire,
Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Delpirou, Mme Jacqueline Maquet, Mme Meynier-Millefert,
M. Mahjoubi et M. Templier

ARTICLE 59

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« climat »,

insérer les mots :

« , sur l'évolution de la part des approvisionnements issue de l'importation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire, au sein des critères d'évaluation de l'expérimentation sur une introduction plus fréquente de menus végétariens en restauration collective, une nouvelle métrique relative à l'évolution de la part d'approvisionnement relative à l'importation.

L'allégation selon laquelle l'introduction de repas végétariens serait favorable ou non à la diminution de la dépendance de la restauration collective aux importations, notamment du fait des économies réalisées, est fréquente. Il convient donc que l'évaluation de l'expérimentation se prononce sur son effet sur ce critère, afin d'objectiver le débat.

Ce critère fait également écho à une priorité stratégique française et européenne : l'essor de notre souveraineté alimentaire.